

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 3 février 2026

Délibération
N° 26.008.2

En exercice ... 37
Présents 24
Votants 29
Pour 29
Contre 0
Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA
DOMITIENNE ET LE RÉSEAU LOCAL D'INITIATIVES SOCIO-
ÉCONOMIQUES (RLISE) LES SABLIERES POUR LES ANNÉES
2025 À 2028 - AVENANT N°1 - RETIRE ET REMPLACE LA
DÉLIBÉRATION N° 25.150.2 DU 16 DÉCEMBRE 2025 -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 28/01/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 3 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps Libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260203-DELIB_26_00

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 3 février 2026

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes La Domitienne et le Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLIse) Les Sablières pour les années 2025 à 2028 - Avenant n°1 - Retire et remplace la délibération n° 25.150.2 du 16 décembre 2025 - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du RLI ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes La Domitienne et le Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLIse) Les Sablières pour les années 2019 à 2021 signée le 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.181.2 en date du 10 avril 2025 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes La Domitienne et le Réseau Local d'Initiatives socio-économiques Les Sablières pour les années 2025 à 2028 ;

Vu la délibération n° 25.150.2 du Conseil communautaire du 16 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre La Domitienne et le RLIse ;

Vu le courrier du Président du RLIse du 27 janvier 2026, demandant le retrait de la délibération n° 25.150.2 du 16 décembre 2025 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé ;

Considérant que l'intérêt et l'efficacité de la mission sont ainsi avérés ; que l'enjeu est donc de la pérenniser et que le RLIse dispose des financements nécessaires à sa mise en œuvre et que, outre les financements garantis de l'État pour une période de quatre ans, le RLIse sollicite une aide auprès de ses partenaires institutionnels (Europe, État, Département et Communauté de communes La Domitienne) ;

Considérant que la Communauté de communes contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 100 000 € par an en 2026, 2027 et 2028, et contribuerait à hauteur de 140 000 € pour l'année 2025 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. RETIRE la délibération n° 25.150.2 du Conseil communautaire du 16 décembre 2025.

II. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 de la convention partenariale avec le Réseau Local d'initiatives socio-économiques pour la mise en œuvre de la compétence « Insertion/emploi » pour les années 2025 à 2028 ci-annexé.

III. PRÉCISE que la contribution financière de La Domitienne s'élève à 100 000 € par an pour 2026 et 2027 et 2028, et que pour 2025 la contribution financière de La Domitienne s'élève à 140 000 €.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'avenant à intervenir.

V. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télerecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Délibération transmise au représentant de l'État le

13 FEV. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 FEV. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry CALMEL'.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2026 0203-DELIB_26_00